



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale des affaires culturelles

Arrêté portant nomination des membres du jury du diplôme d'État de professeur de danse pour les épreuves de l'unité de valeur Pédagogie Jazz

Le Préfet de la Région Occitanie
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L. 362-1 à L. 362-5 et R. 462-1 à R. 462-5 ;
- VU l'avis de la commission professionnelle consultative du spectacle vivant en date du 21 avril 2015 ;
- VU l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse en application de l'article L. 362-1 du code de l'éducation ;
- VU les propositions du Directeur du CREPS de Montpellier ;

Sur proposition du Directeur régional des affaires culturelles d'Occitanie ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le jury du diplôme d'État de professeur de danse, pour l'unité de valeur **Pédagogie Jazz**, dont les épreuves se dérouleront le 8 et 9 juin 2020 au centre de formation habilité CREPS, 2 avenue Charles Flahaut 34090 Montpellier, est composé comme suit :

- Madame Soazig LEFRESNE MADIEU, présidente
Titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse, option danse jazz
- Monsieur Thierry BOYER
Formateur équipe pédagogique au centre habilité le CREPS de Montpellier
- Madame Muriel DEMARET
Spécialiste de l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé du centre habilité le CREPS de Montpellier

Article 2 : Le directeur régional des affaires culturelles Occitanie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Toulouse, le **11 MAI 2020**

Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur régional des affaires culturelles
Michel ROUSSEL